

**CONVENTION DE STAGE**  
**CYCLE MASTER**  
Année universitaire : ...../.....

**Article 1-**

La présente convention de stage a pour objet de régler les rapports entre:

La faculté des Sciences Aïn Chock, représentée par son Doyen : **Pr.Omar SADDIQI**

Adresse : Km 7 Route d'El Jadida Casablanca, Maroc,

Téléphone 00 212 5 22 23 06 84

Fax 00 212 5 22 23 06 74

Et désignée ci-après par **Établissement**

Et l'Entreprise (**ou organisme**) ci-dessous mentionnée:

Sigle et nom : .....

Adresse : .....

Représentée par : .....

Téléphone : .....

Fax : .....

Et désignée ci-après par **l'Entreprise**

Elle concerne :

**Mme/Melle/Mr.....** étudiant(e) régulièrement inscrit(e) dans l'établissement pour l'année universitaire 2018-2019, titulaire du CNE suivant....., et de la carte d'identité nationale CIN : .....

Et dénommé ci-après le **stagiaire**.

**Article 2 –**

Il s'agit d'un stage qui est prévu dans l'organisation du Master :

..... et dont  
l'accomplissement est nécessaire pour l'obtention du diplôme du Master par le stagiaire.

**Article 3 –**

Le stage aura lieu du .....au .....

**Article 4 –**

Pendant toute la durée du stage, le stagiaire demeure étudiant de la Faculté des sciences Ain Chock et reste affilié au régime d'assurance contracté durant sa scolarité.

**Article 5-**

Le stage a pour but :

- de permettre à l'étudiant (e) de prendre contact avec le monde de l'entreprise,
- de tester ses possibilités d'adaptation personnelle,
- de mettre en pratique les connaissances qu'il a acquises à la faculté des sciences au cours de sa formation du cycle Master.

**Article 6**

Le projet de stage est intitulé .....et son  
programme est établi en fonction de la spécialisation de l'étudiant(e).

Dans l'entreprise, le responsable de stage, chargé du suivi des travaux du stagiaire est :

Mme/ Mr .....

Qualité : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

E-mail : .....

A la faculté des sciences, le responsable de stage, chargé du suivi des travaux du stagiaire est :

Mme/ Mr.....

Qualité : .....

Téléphone : .....Fax : .....

E-mail : .....

**Article 7-**

Le stagiaire doit respecter la discipline et le règlement intérieur de l'entreprise qui l'accueille, particulièrement en ce qui concerne les horaires de travail et les visites médicales éventuelles. En cas de manquement à la discipline, le chef de l'entreprise se réservera le droit de mettre fin au stage de l'étudiant stagiaire fautif, après avoir prévenu l'enseignant visé à l'article 6.

**Article 8-**

Le stagiaire n'est lié par aucun contrat de travail avec l'entreprise qui l'accueille.

**Article 9-**

Le stagiaire ne peut interrompre son stage, sous peine d'en perdre le bénéfice.

**Article 10-**

En cas d'absence, le stagiaire doit aviser dans les vingt-quatre heures ouvrables le responsable de stage au sein de l'entreprise.

En cas de difficulté ou d'accident, celui-ci est tenu de prendre contact le plus rapidement possible avec l'établissement.

**Article 11-**

L'étudiant est soumis à l'obligation absolue du secret professionnel. En particulier, il ne pourra transmettre à aucun tiers, et sous quelque forme que ce soit, sans l'accord préalable de l'Entreprise, les savoir-faire, documents, résultats d'études, dossiers, logiciels, maquettes... dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion de son séjour dans l'Entreprise.

**Article 12-**

Le stagiaire ne peut exiger de rémunération. Cependant l'entreprise pourra éventuellement contribuer aux dépenses de logement ou de restauration ; mais ceci n'est pas une obligation.

Par contre les dépenses en relation directe avec son travail dans l'entreprise, seront supportées par cette dernière.

**Article 13-**

A la fin du stage le responsable au sein de l'entreprise fournit une évaluation du comportement du stagiaire et de la qualité du travail effectué par celui-ci (fiche d'appréciation). Par ailleurs, ce stage donne lieu à la rédaction d'un rapport que l'étudiant doit remettre au responsable de la formation, après l'avoir porté à la connaissance du responsable de stage. Ce rapport peut rester la propriété de l'entreprise dans le cas de sauvegarde du secret industriel ; il sera cependant communiqué, par une soutenance orale devant un jury composé des encadrants mentionnés dans l'article 6 plus les membres du jury de la filière.

Casablanca le :.....

| Le stagiaire | Le Représentant de l'entreprise | Encadrant/Chef du département/Coordonnateur de la filière | Le Doyen |
|--------------|---------------------------------|---|----------|
|              |                                 |   |          |